



LES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX DE LA RÉGION BRUXELLOISE

APERÇU
STATISTIQUE
À PARTIR
DES BUDGETS
2019 ET 2020



Sommaire

INTRODUCTION	3
Sources statistiques & considérations méthodologiques	4
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS	5
Dépenses ordinaires	6
Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux	7
Recettes ordinaires	8
Soldes	8
Investissements	9
LES COMMUNES BRUXELLOISES	10
Dépenses ordinaires	10
Recettes ordinaires	13
Soldes	18
Investissements	19
Impact de la crise du Covid-19 sur les budgets des communes bruxelloises	20
LES CPAS BRUXELLOIS	23
Dépenses d'exploitation	23
Recettes d'exploitation	25
Investissements	26



Introduction

Le masque de protection qui s'est imposé dans notre quotidien en quelques semaines symbolise en quelque sorte le lien étroit des pouvoirs locaux avec leur population. En tant que pouvoir de proximité, ils sont prêts à protéger leurs habitants contre le Covid-19. Et dans cette démarche, il est juste que les bourgmestres et échevins reçoivent toute l'attention qu'ils méritent. Car parfois, on ne prend pas suffisamment conscience des responsabilités que les villes et communes assument lorsque surviennent des événements exceptionnels.

Les pouvoirs locaux se sont mobilisés pour leurs aînés, en organisant pour eux des services de courses alimentaires et autres. Des personnes malades ont pu bénéficier d'un accompagnement. Des logements ont été fournis au personnel infirmier. Des familles défavorisées ont reçu de l'aide. Des commerçants locaux ont été soutenus, via des bons d'achat en monnaie locale.

Les pouvoirs locaux disposent de nombreux leviers pour permettre à leurs citoyens et entreprises de surmonter cette période difficile. Ce sera d'ailleurs bien nécessaire. Entre-temps, nous savons que le Covid-19 affectera notre vie quotidienne et notre économie bien plus longtemps que nous ne le pensions au début. Pour certains entrepreneurs, cette crise sans précédent est extrêmement dure. Alors que cafés et restaurants contribuent à animer la vie des communes, de nombreux exploitants Horeca craignent de ne pas pouvoir survivre à cette crise. Les communes étudient actuellement comment elles pourraient limiter les dégâts pour ces établissements, par exemple en leur octroyant plus d'espace pour leurs terrasses, ou en allégeant les taxes.

Malheureusement, le Covid-19 entraînera aussi une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La crise va pousser encore davantage de ménages dans une situation financière précaire. À cela s'ajoute aussi le risque d'isolement pour bon nombre de citoyens. Et alors même que, ces dernières années, les CPAS étaient déjà sollicités de toutes parts, ils vont devoir traiter désormais encore plus de demandes.

En 2020, l'impact financier du Covid-19 sur les pouvoirs locaux sera tout sauf négligeable. Les dépenses en lien avec les mesures locales atteignent des proportions inattendues. L'augmentation des coûts pourrait persister encore un certain temps. Par ailleurs, l'impact économique de cette pandémie met tout particulièrement sous pression les recettes fiscales.

Pourtant, il y a encore quelques mois, les nouvelles équipes communales issues des dernières élections se sont attelées à l'élaboration de leur premier budget réel en intégrant les nouvelles orientations de leur programme de la mandature (2019-2024).

Si les premières modifications budgétaires sont en phase de préparation, ces budgets initiaux 2020 constituent les états comptables les plus récents disponibles et, dès lors, la base de référence de la présente analyse. Il nous a cependant semblé indispensable de pointer dans quelle mesure les diverses catégories de recettes et de dépenses étaient susceptibles d'être impactées par les effets de cette crise inédite.

Au-delà de l'exercice en cours, la crise laissera également des traces sur les budgets des années futures (2021 et 2022, principalement). Dans quels budgets ou portefeuilles les pouvoirs locaux ressentiront-ils directement les effets de la crise, à

terme? Pour l'instant, il est impossible de le chiffrer avec précision. Belfius Research a toutefois développé un nouveau modèle économétrique visant à évaluer l'impact de cette crise sanitaire sur les recettes fiscales des communes (voir encadré Projections budgétaires pour plus de détails).

Dans l'intervalle, les pouvoirs locaux seront amenés à réajuster les objectifs de la mandature et à remanier peu ou prou les plans budgétaires pluriannuels. C'est inévitable. Les ambitions sont vastes, avec un net regain des projets d'investissement observés déjà dans les budgets initiaux 2020. Ces projets tomberont-ils à l'eau une fois présentée la facture du Covid-19? Ce serait particulièrement dommage car immanquablement, les investissements publics s'avèrent une solution salutaire pour une économie en difficulté.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le **financement des charges de pensions du personnel statutaire** qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. Sans compter que, depuis plusieurs années, les communes sont aussi confrontées à un ralentissement de la croissance des revenus – une évolution qui s'intensifie encore aujourd'hui.

Nous espérons que cette nouvelle analyse Belfius vous donnera une vue d'ensemble des chiffres financiers pour 2020 et des premières implications de la pandémie sur ceux-ci. Par ailleurs, nous souhaitons également vous inspirer, en vous proposant des solutions pour que les finances communales et l'économie locale continuent de fonctionner sainement dans ce monde qui ne cesse d'évoluer rapidement.



Sources statistiques & considérations méthodologiques

À partir des budgets initiaux 2020, le présent document fournit un aperçu statistique des principales catégories de recettes et de dépenses des pouvoirs locaux bruxellois, à savoir les communes et leur CPAS.

À noter que le périmètre du secteur local au sens du SEC⁽¹⁾ (S1313) est encore plus étendu, puisqu'il intègre également les zones de police, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'expansion économique).

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 100% pour les communes et 80% pour les CPAS. Les données manquantes ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population représentée et des données plus complètes des années antérieures.

Concernant les communes, nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par les Communautés.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des statistiques budgétaires est également opérée à partir de la «typologie socioéconomique»⁽²⁾ des communes bruxelloises qui compte les catégories (clusters) ci-dessous.

Une annexe statistique plus détaillée est également disponible à partir de notre site: <https://research.belfius.be/fr/>.

Clusters	Communes
B1 Communes résidentielles du Sud-Est	Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Watermael-Boitsfort
B2 Communes résidentielles du Nord-Ouest	Ganshoren, Evere, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe
B3 Communes «première couronne»	Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode
B4 Communes anciennement à vocation industrielle du «canal»	Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Schaerbeek
B5 Bruxelles-Ville	Bruxelles-Ville

Impact crise Covid sur les chiffres

Tous les chiffres présentés dans cette publication proviennent des **budgets initiaux 2020** qui ont donc été adoptés avant la crise. Un commentaire a toutefois été ajouté afin préciser dans quelle mesure les différentes catégories de recettes et de dépenses étaient impactées. Par ailleurs, nous proposons dans un encadré spécifique les résultats de notre simulation macro-budgétaire pluriannuelle (2020-2022).

(1) Système européen des comptes nationaux, servant de cadre de référence pour les statistiques du Pacte de stabilité budgétaire européen.

(2) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>.



Ensemble des pouvoirs locaux bruxellois

Les 19 communes et leur CPAS présentent ensemble un budget agrégé de 4,8 milliards EUR⁽¹⁾ en 2020, soit 3.900 EUR par habitant. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,8 milliards EUR (soit 80%) tandis que les dépenses d'investissement s'établissent à près de 950 millions EUR.

Au sein des pouvoirs locaux, les communes absorbent 69% des dépenses totales, contre 31% pour les CPAS. Au niveau des investissements, la prédominance des communes est encore davantage prononcée puisqu'elles sont à l'origine à elles seules près de 85% des dépenses d'investissement des pouvoirs locaux en Région bruxelloise.

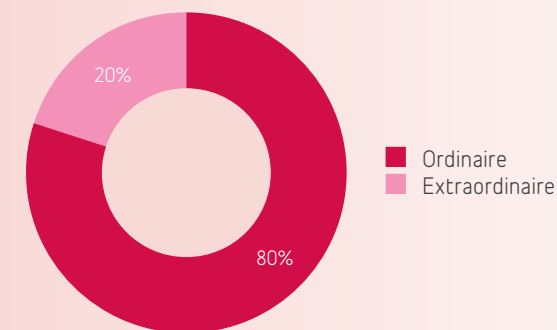
Impact Covid-19

Les mesures prises par les pouvoirs locaux dans le cadre de la crise sanitaire auront principalement un impact sur le budget d'exploitation et en particulier sur les recettes fiscales en raison du report ou de l'annulation de taxes pour soutenir l'économie locale. L'impact sur les dépenses d'exploitation est globalement plus mitigé avec, d'une part, des surcoûts mais compensés partiellement par des réductions de certaines dépenses.

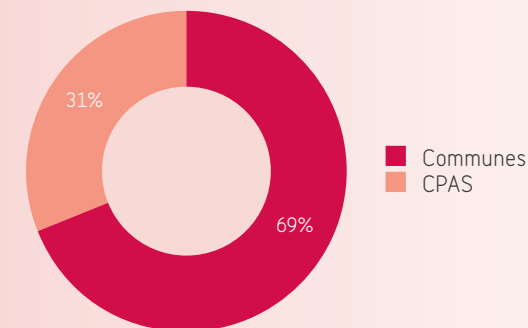
Les projets d'investissement (qui sont en forte hausse selon les budgets initiaux 2020) devraient également subir certains retards dans leur mise en œuvre, voire faire l'objet de certains reports.

Au-delà de 2020, les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale

Répartition des dépenses ordinaires et extraordinaires – Budgets 2020



Répartition des dépenses par catégorie d'administrations – Budgets 2020



(1) À titre indicatif, les budgets 2019 des zones de police bruxelloises s'établissaient à 631 millions EUR, ce qui porte le budget total des pouvoirs locaux bruxellois à 5,4 milliards EUR.



Dépenses ordinaires

L'ensemble des dépenses ordinaires enregistrent une progression de 3,8% en 2020, principalement sous l'impulsion de l'évolution des dépenses de personnel (+5,5%), de fonctionnement (+5,9%) alors que les dépenses de dette enregistrent un nouveau recul (-1,1%) dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas.

41% de dépenses ordinaires sont consacrées aux charges de personnel ainsi que pour les dépenses de transfert tandis que les charges financières (intérêt et remboursement du capital)⁽¹⁾ ne représentent que 7% des dépenses totales.

En termes d'emplois (sur la base des statistiques de l'ONSS), le nombre de travailleurs dans les communes et CPAS bruxellois s'établit à 26.766 équivalents temps plein (ETP) fin 2019 (soit une progression de 346 ETP ou 1,3% par rapport à l'année précédente).

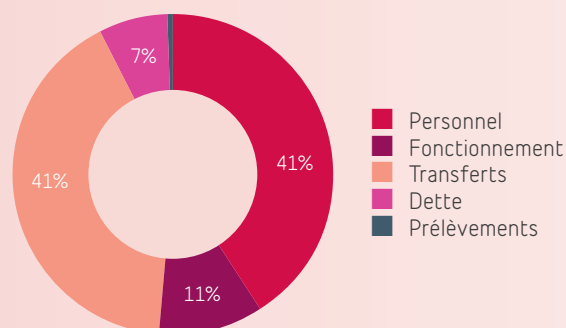
Cette progression n'est toutefois imputable qu'au personnel contractuel qui s'est accru de 490 unités (soit +2,6%) alors que le nombre de travailleurs statutaires s'est à nouveau réduit de 145 ETP (-1,8%). La poursuite de ce **recul structurel des statutaires** par rapport aux agents contractuels continue à fragiliser le financement des pensions du personnel statutaire (cf. encadré).

(1) Dans le cadre du présent chapitre, nous avons réintégré les remboursements en capital des CPAS (qui figurent, selon la comptabilité des CPAS, dans la section investissement) parmi l'ensemble des dépenses ordinaires, à l'instar de la comptabilité communale.

Ventilation des dépenses ordinaires – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	1.575	1.293,0	5,5%
Fonctionnement	400	328,7	5,9%
Transferts	1.541	1.265,3	2,5%
Dette	259	212,9	-1,1%
Prélèvements	17	14,2	-5,5%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	3.794	3.114,2	3,8%
Communes	2.483	2.038,5	3,7%
CPAS	1.310	1.075,7	3,9%
TOTAL	3.794	3.114,2	3,8%

Répartition des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2020





Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux des pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

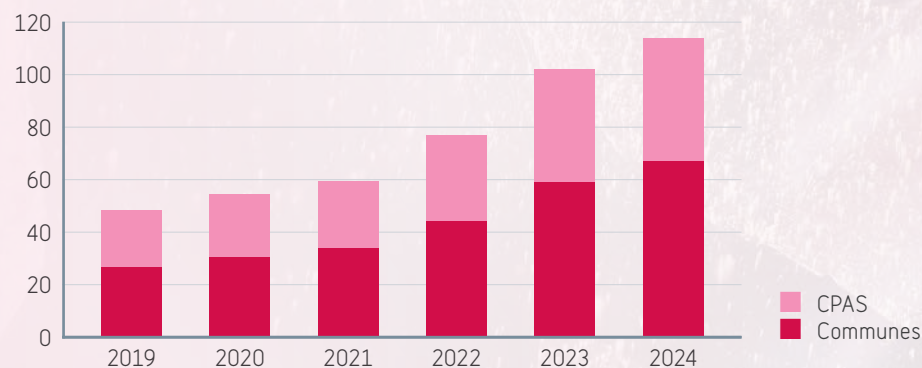
Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un **mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir chaque année intégralement les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

Selon les projections de l'Office des Pensions réalisées en 2019, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois devrait passer de 48,5 millions EUR en 2019 à près de 114 millions EUR en 2024.

Cette problématique des charges de pension est en cours d'analyse par le Gouvernement bruxellois qui a commandé une étude indépendante sur ce sujet et s'est engagé à plaider auprès de l'État fédéral pour une augmentation du refinancement du Fonds solidarisé. À noter que la Région flamande s'est déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des communes et CPAS bruxellois (2019-2024) (en millions EUR)





Recettes ordinaires

Les recettes d'exploitation des pouvoirs locaux bruxellois s'élèvent selon les budgets 2020 à 3,8 milliards EUR (soit 3.110 EUR/hab.), en progression de 3,5% par rapport à l'exercice précédent, soit une évolution comparable à celle des dépenses d'exploitation. Au niveau des CPAS bruxellois, la croissance des recettes a été un peu plus soutenue (+3,8%).

Pour l'ensemble des communes et CPAS, les recettes provenant de fonds et de subsides constituent la première source de financement (54%), contre 34% pour la fiscalité et 12% pour les recettes propres.

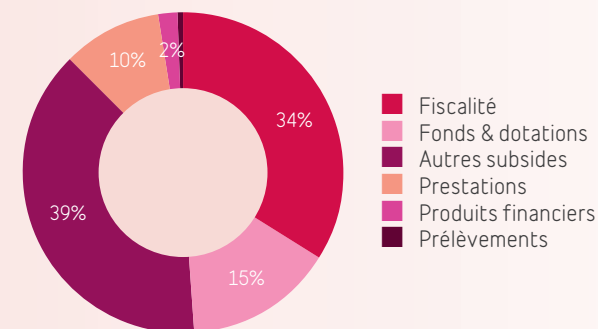
Soldes

L'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois dégage, pour le service ordinaire, un très léger déficit de 5 millions EUR à l'exercice propre des budgets 2020 et un boni de 227 millions EUR à l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements). En termes relatifs, le déficit de l'exercice représente -0,1% des recettes d'exploitation (soit un quasi-équilibre) tandis que l'excédent dégagé à l'exercice global représente 5,1% des recettes des pouvoirs locaux.

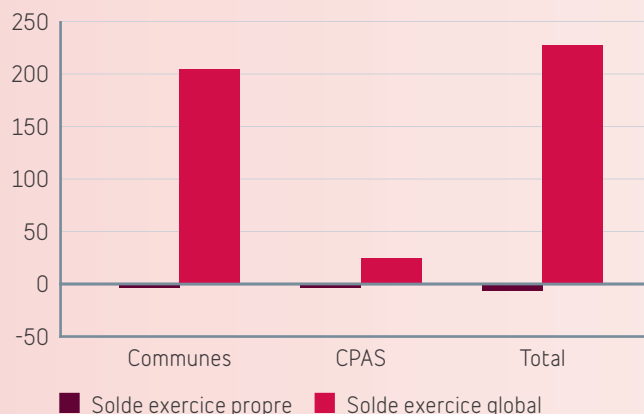
Ventilation des recettes ordinaires – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fiscalité	1.294	1.062	4,4%
Fonds & dotations	552	453	2,1%
Autres subsides	1.464	1.202	3,3%
Prestations	392	322	5,7%
Produits financiers	64	53	-0,9%
Prélèvements	22	18	-22,4%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	3.789	3.110	3,5%
Communes	2.481	2.036	3,3%
CPAS	1.308	1.074	3,8%
TOTAL	3.789	3.110	3,5%

Répartition des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2020



Solde à l'exercice propre et global des pouvoirs locaux bruxellois – Budgets 2020 (en millions EUR)





Investissements

Les dépenses extraordinaires projetées dans les budgets 2020 par l'ensemble des communes et CPAS bruxellois s'établissent à 956 millions EUR, soit 785 EUR par habitant.

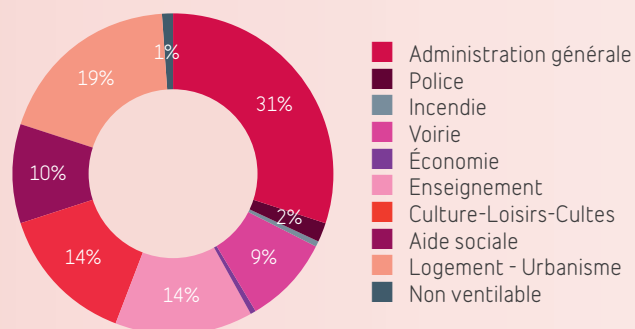
Les dépenses d'investissement sensu stricto s'élèvent à 927 millions EUR, soit 97% des dépenses extraordinaires. Après une légère baisse en 2019 (-3,6%), les projets d'investissement renouent avec une croissance soutenue de plus de 20% en 2020.

Les principales affectations des investissements des pouvoirs locaux bruxellois sont par ordre décroissant: les infrastructures administratives (31%), le logement et l'urbanisme (19%), la culture et les loisirs (14%) ainsi que l'enseignement (bâtiments scolaires) (14%), l'aide sociale (notamment les maisons de repos des CPAS) (10%) et enfin la voirie (9%).

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Investissements	927	761	22,5%
Transferts (subsidés en capital)	28	23	-37,2%
Dette (remboursements anticipés, participations)	1	1	-67,8%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	956	785	18,8%

Répartition des investissements par fonction – Budgets 2020





Les communes bruxelloises

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2020, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 2,5 milliards EUR, soit 2.038 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 3,7% par rapport à 2019.

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant subsidié) absorbent en moyenne 42% des dépenses totales contre 36% pour les transferts (CPAS, zone de police...).

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des communes bruxelloises sont en progression de 5,3%, principalement sous l'effet de la forte croissance des traitements du personnel contractuels (+9%).

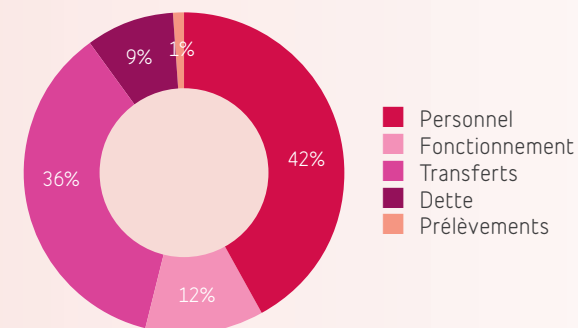
Les charges de pension du personnel statutaire représentent en moyenne 14% des dépenses totales de personnel et 53,5% de la masse des traitements de cette partie du personnel.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales bruxelloises (y compris les régies) s'élève fin 2019 à 17.029 équivalents temps plein (ETP), en croissance de 1,8% par rapport à l'année précédente. La part du personnel statutaire est en léger recul mais demeure supérieure à la moyenne de l'ensemble des communes du pays (37,5% contre 31,1%).

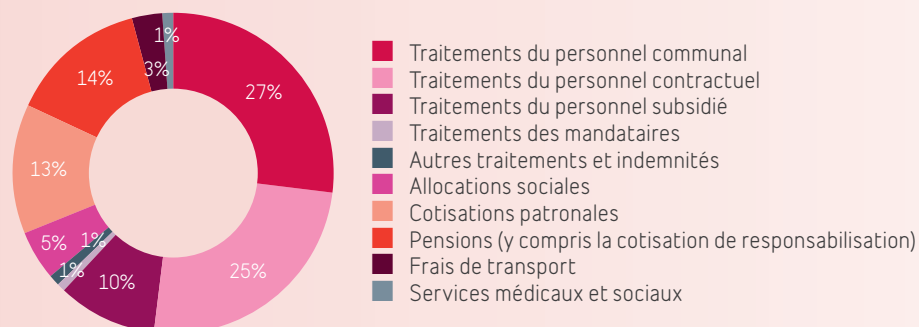
Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	1.052	863,3	5,3%
Fonctionnement	299	245,4	7,3%
Transferts	898	736,8	2,3%
Dette	219	180,0	-1,5%
Prélèvements	16	13,0	-3,3%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.483	2.038,5	3,7%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2020



Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2020



Impact Crise Covid-19

Globalement, on peut estimer que les dépenses de personnel telles que prévues au budget seront peu impactées. Très peu de communes ont recouru au chômage économique. La majorité des administrations ont opté pour un maintien des salaires complets des agents communaux contractuels (y compris pour les agents qui exercent des activités non essentielles et qui ne peuvent être effectuées en télétravail).



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 11% des dépenses ordinaires et enregistrent une nouvelle évolution relativement soutenue en 2020 (+7,3% contre +4,4% en 2019 et +6,4% en 2018). Cette progression résulte principalement de la hausse des frais liés au fonctionnement des bâtiments, de l'achat de fourniture et de frais liés à l'informatique.

Dépenses de dette (charges financières)

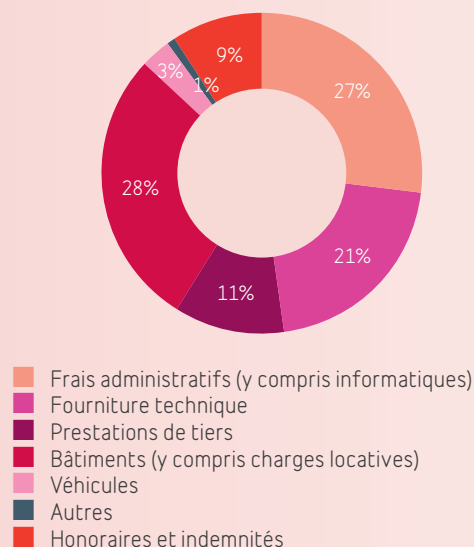
Les charges financières récurrentes associées aux emprunts (amortissements et charges d'intérêts) contractés pour le financement des investissements constituent les principaux composants des dépenses de dette. Ces dernières s'établissent selon les budgets 2020 à 222 millions EUR, soit 9% des dépenses ordinaires.

Dans le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, les charges d'intérêts voient leur importance relative décroître de manière continue alors que les remboursements de capital représentent une part toujours plus prépondérante des dépenses de dette (près de 80% en 2020 contre 70% en 2012).

Impact Crise Covid-19

Le report ou les retards liés à la mise en œuvre de projets d'investissement pourraient entraîner une légère réduction des charges financières initialement prévues dans les budgets.

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais - Budgets 2020



Impact Crise Covid-19

Les dépenses de fonctionnement sont influencées, d'une part, par certains surcoûts principalement liés à l'achat de matériel de protection pour le personnel et la population ainsi que des dépenses consenties pour permettre le télétravail d'une plus grande partie du personnel. Ces surcoûts peuvent parfois être partiellement compensés par une réduction de frais de fonctionnement (énergie, eau, carburant, gestion des déchets...) à la suite de la fermeture de nombreux bâtiments à la population et de la suppression de nombreux événements sur l'espace public (marchés, foires, manifestations...).

Principales composantes des dépenses de dette - Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Charges financières des emprunts (intérêts)	44,7	36,7	-0,7%
Remboursement des emprunts (capital)	176,3	144,7	2,6%
Autres charges financières	1,4	1,2	-21,3%
DÉPENSES DE DETTE	222,5	182,6	1,7%



Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent 36% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises, soit une proportion supérieure à celle observée dans les autres régions (+/- un tiers). 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police, hôpitaux, fabriques d'église...).

Les interventions en faveur du CPAS et de la zone de police représentent à elles seules respectivement 40% et 42% des dépenses de transfert, soit environ 15% chacune de l'ensemble des dépenses ordinaires des communes.

Les dotations communales au CPAS et à la zone de police sont proportionnellement plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal ainsi que Bruxelles-Ville) que dans les communes de type plus résidentielles (2^e couronne).

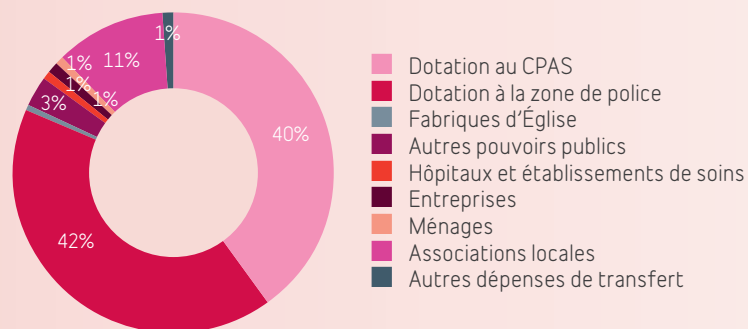
Impact Crise Covid-19

La crise sanitaire a entraîné une forte progression des demandeurs d'aide sociale fragilisés durant la période de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos, ce qui pourrait se répercuter sur la dotation au CPAS. A contrario, certains subsides pourraient être revus à la baisse à la suite de l'annulation d'évènements.

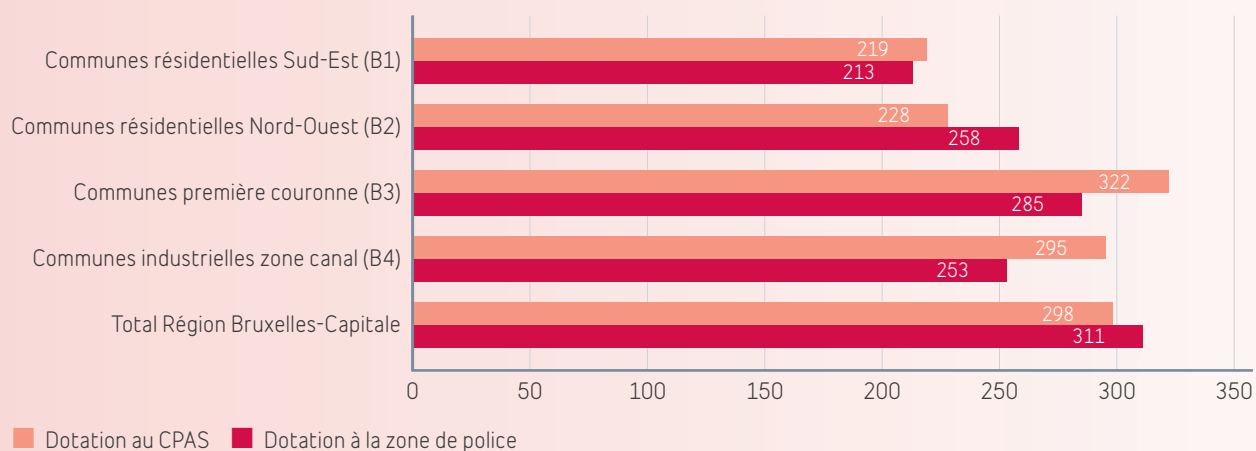
Principales composantes des dépenses de transfert – Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
CPAS	360	295,6	3,8%
Zone de police	376	308,7	2,5%
Autres dotations	161	132,6	-1,2%
DÉPENSES DE TRANSFERT	898	736,8	2,3%

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2020



Dotations communales au CPAS et à la zone de police selon les catégories de communes (en EUR/hab.)





Recettes ordinaires

Selon les budgets initiaux 2020 des communes bruxelloises, les recettes ordinaires s'établissent à 2,5 milliards EUR, en progression de 3,3% par rapport à 2019.

Les recettes ordinaires se répartissent en trois grandes catégories: les **recettes fiscales** (c'est-à-dire les contributions des ménages et des entreprises), les **fonds** et les **subsides** reçus (c'est-à-dire les moyens financiers provenant des autorités publiques) et enfin, les **recettes propres** (c'est-à-dire les revenus générés par l'activité ou le patrimoine immobilier et financier des pouvoirs locaux).

La fiscalité procure plus de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes un peu plus d'un cinquième.

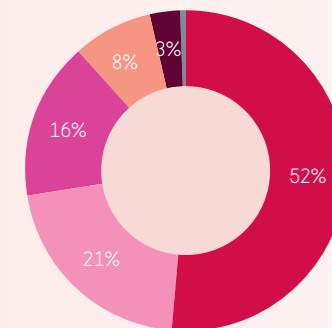
La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socioéconomiques des communes⁽¹⁾. Si la fiscalité constitue toujours la source de financement prédominante, sa proportion dans les recettes totales varie entre 45% pour les communes du canal et 67% pour les communes résidentielles du Sud-Est (où l'on rencontre les niveaux de revenus et dès lors les bases imposables les plus élevées). Inversement, vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la part du Fonds des communes parmi l'ensemble des recettes s'établit à 27% pour les communes du canal contre 7% seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

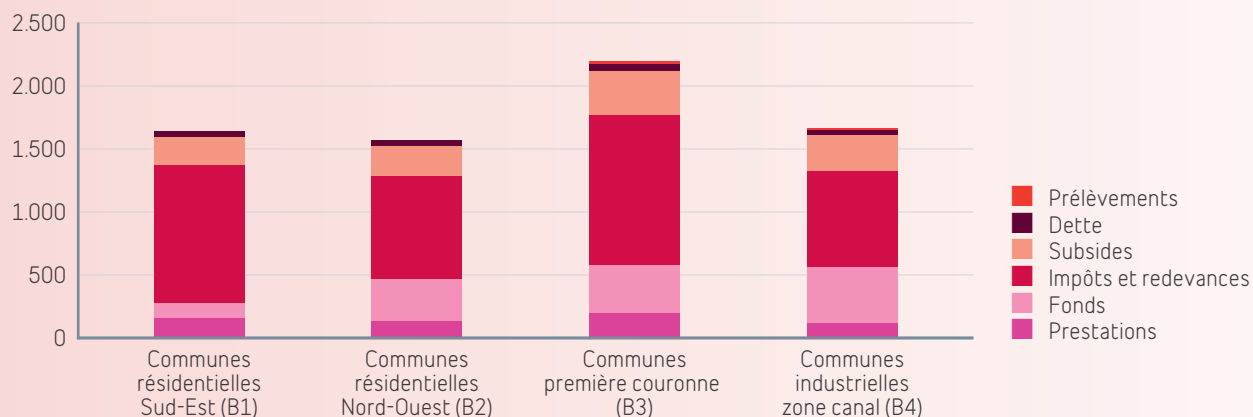
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fiscalité	1.294	1.062,4	4,4%
Fonds	518	425,6	1,8%
Subsides	387	317,8	4,4%
Prestations	205	168,5	4,3%
Produits financiers	64	52,5	-1,1%
Prélèvements	12	9,7	-42,7%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.481	2.036,4	3,3%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2020



- Fiscalité
- Fonds
- Subsides
- Prestations
- Produits financiers
- Prélèvements

Structure de financement selon les catégories socioéconomiques des communes - Budgets 2020 (en EUR/hab.)





Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes bruxelloises s'établissent à 1.294 millions EUR, soit 1.062 EUR par habitant.

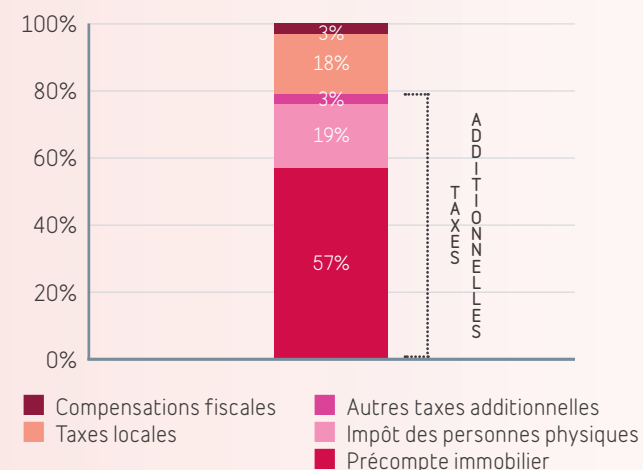
La majorité des recettes fiscales (79%) proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation et plus récemment la taxe sur les hébergements touristiques dénommée «City Tax»). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 18% du produit de la fiscalité.

Cette structure des recettes fiscales varie toutefois considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (clusters) – cf. annexe statistique.

Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	743	609,6	5,6%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	240	197,3	1,5%
Autres taxes additionnelles	38	30,9	0,2%
Taxes locales	236	193,9	5,1%
Compensations fiscales	37	30,6	1,1%
TOTAL RECETTES FISCALES	1.294	1.062,4	4,4%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2020



Impact Crise Covid-19

La période de confinement a forcé de nombreuses entreprises à fermer temporairement tandis que d'autres entreprises ont souffert d'une baisse de la demande ou de problèmes logistiques et de fournisseurs. Au stade actuel, il s'agit encore de conjectures quant à l'impact réel sur l'activité économique. De nombreuses entreprises ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer et les entreprises qui étaient déjà vulnérables à la crise pourraient cesser complètement leurs activités.

Taxe additionnelle sur le précompte immobilier

Les faillites et fermetures d'entreprises au cours de 2020 réduiront l'assiette fiscale de l'impôt foncier, car le nombre d'entreprises diminuera au sein de la commune. Par ailleurs, certaines entreprises ou particuliers en difficulté pourraient solliciter des dégrèvements. Cela pourrait déjà réduire les revenus de 2020, mais certainement ceux des années suivantes.

Taxe additionnelle sur l'impôt des personnes physiques (IPP)

Les communes seront confrontées en première instance à une diminution des recettes issues des additionnels à l'IPP en raison du recours au chômage économique durant le confinement. Cet impact pourrait ensuite se prolonger en raison de pertes d'emplois à la suite des probables faillites d'entreprises. Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets se marquera toutefois à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

L'impact de la crise aura des répercussions très variables selon le profil socioéconomique des communes. C'est la raison pour laquelle le service Research de Belfius a développé un modèle de projection des taxes additionnelles tenant compte des spécificités du tissu économique local (cf. encadré Projections budgétaires).

City Tax (autres taxes additionnelles)

En région bruxelloise, il convient également de tenir compte de la suspension de paiement de la City Tax (taxes sur les hébergements touristiques) pour le premier semestre 2020.



Évolution des taux d'imposition

Parmi les taxes additionnelles, on observe depuis plusieurs années une diminution du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,33% en 2019) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.007 centimes en 2020). Cette évolution s'est encore accentuée en 2020, à la suite de la réduction du taux IPP décidée par trois communes et l'augmentation du taux de la taxe foncière décidée par cinq communes.

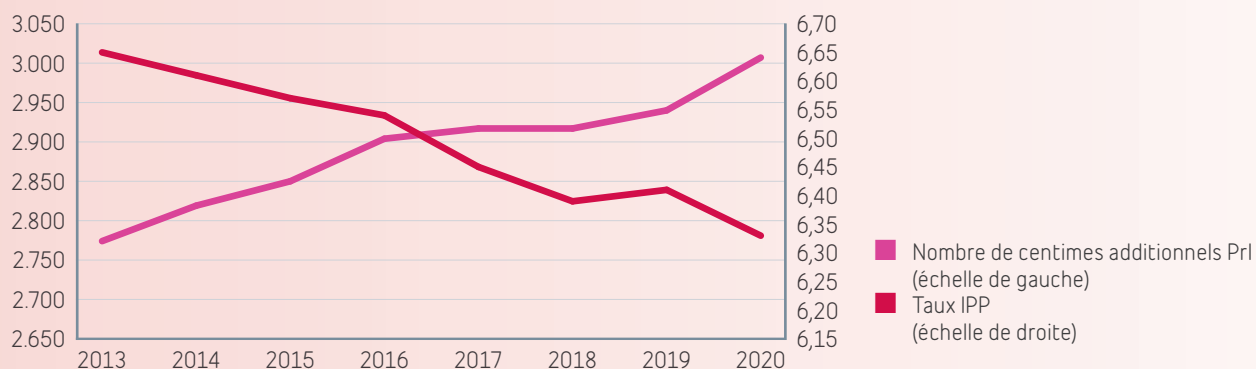
Taxes locales

Contrairement aux autres communes du pays, où près de la moitié du produit des taxes spécifiquement locales provient de la taxe sur les déchets (prestations d'hygiène publique), la principale contribution provient des taxes sur le patrimoine (56% des taxes locales) telles que la taxe sur les surfaces de bureau ou sur les antennes extérieures.

Impact Crise Covid-19

La crise affectera également les taxes spécifiquement communales. Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains impôts locaux, de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants/forains, taxe sur les sociétés de taxis...

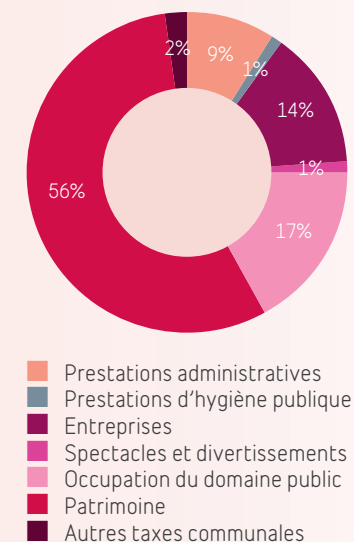
Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP et du nombre de centimes additionnels communaux à la taxe au précompte immobilier – Moyenne régionale (2013-2020)



Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Prestations administratives	20,6	16,9	-0,9%
Prestations d'hygiène publique	2,9	2,3	20,7%
Entreprises	31,7	26,1	3,2%
Spectacles et divertissements	2,9	2,4	-6,2%
Occupation du domaine public	39,5	32,4	9,2%
Patrimoine	133,2	109,3	5,2%
Autres taxes communales	5,4	4,4	7,6%
TOTAL TAXES LOCALES	236,1	193,8	5,1%

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2020





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions) s'élèvent à 906 millions EUR et représentent 37% du total des recettes ordinaires au budget 2020.

Vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la dotation du Fonds des communes s'élève en moyenne à 450 EUR par habitant pour les communes du canal contre 122 EUR par habitant seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

Outre les dotations régionales du Fonds des communes, les communes bruxelloises (et Bruxelles-Ville en particulier) perçoivent des dotations fédérales (prévues par la loi spéciale de financement). Au total, le financement général non affecté représente près de 60% des recettes communales provenant des autorités publiques.

Impact Crise Covid-19

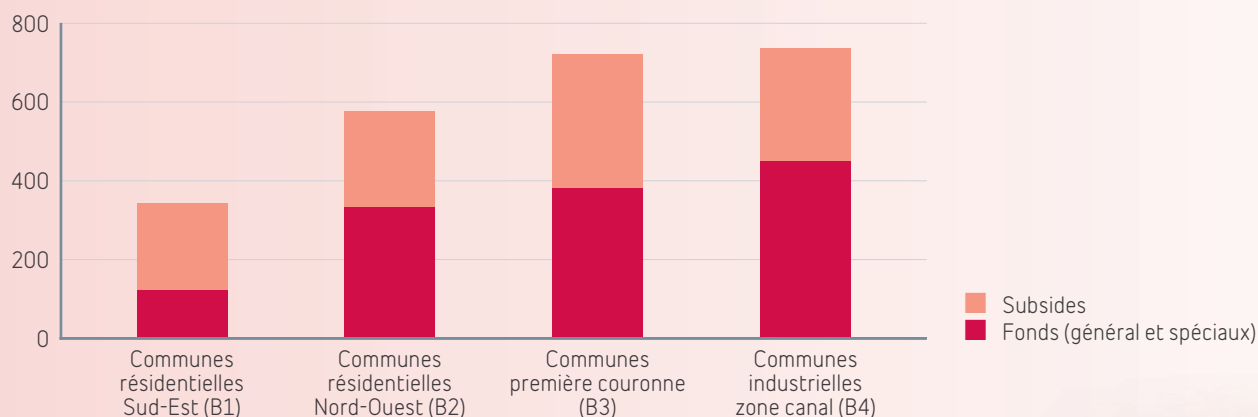
Au stade actuel⁽¹⁾, le Gouvernement bruxellois qui estime avoir déjà consenti un effort financier important dans le cadre de la réforme du Fonds des communes n'a pas prévu de budget complémentaire en faveur des communes pour compenser les effets de la crise sanitaire (couverture des surcoûts ou compensations des pertes fiscales).

(1) Cette analyse a été clôturée en date du 15 juin 2020.

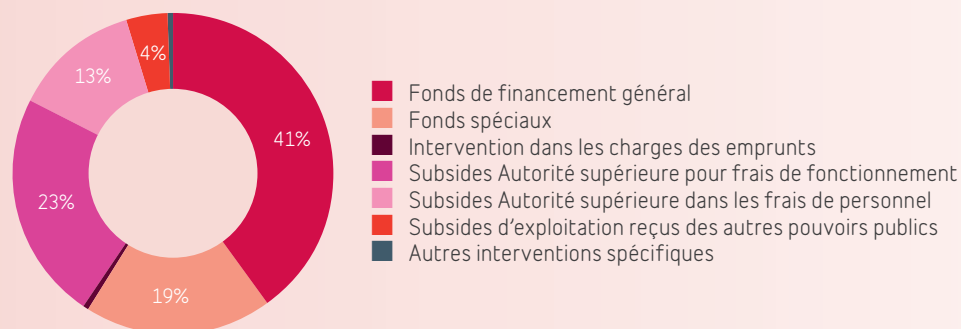
Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds (général et spéciaux)	518	425,6	1,8%
Subsides	387	317,8	4,4%
TOTAL	906	743,4	2,9%

Importance relative des dotations du Fonds des communes et des subsides selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2020 (en EUR/hab.)



Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2020





Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent à 269 millions EUR, soit 221 EUR par habitant, et représentent 11% des recettes ordinaires totales.

Au sein de ces recettes propres, les **recettes de prestations** sont nettement prépondérantes (75%) et s'établissent à 205 millions EUR selon les budgets 2020, soit 168 EUR par habitant. Au sein des communes bruxelloises, les deux principales recettes de prestations proviennent des produits des prestations effectuées et du produit des locations immobilières.

Les **produits financiers** (intérêts, dividendes) représentent 64 millions EUR, soit 2,6% des recettes ordinaires des communes bruxelloises. Plus de 95% de ces produits financiers émanent des dividendes des intercommunales (du secteur de l'énergie principalement).

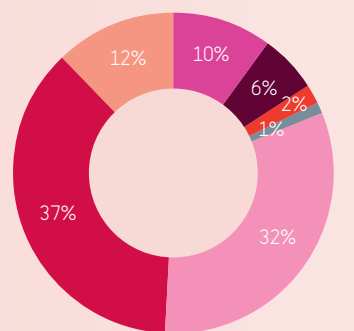
Impact Crise Covid-19

Les recettes de prestations devraient être revues à la baisse à la suite de la fermeture de nombreux services communaux durant le confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques...). Par ailleurs, de nombreuses communes enregistreront des pertes de revenus locatifs de certains biens communaux comme le loyer des associations locales.

Composantes des recettes propres – Budgets 2020

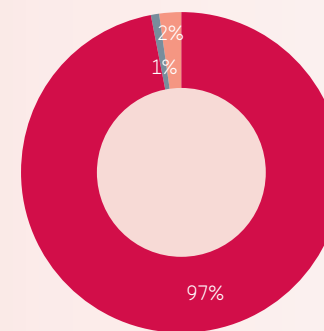
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Prestations	205	168,5	4,3%
Produits financiers	64	52,5	-1,1%
RECETTES PROPRES	269	221,0	2,9%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2020



- Frais scolaires
- Concessions de droits
- Droits d'entrée
- Vente de biens
- Locations immobilières
- Produits de prestations
- Produits divers ou exceptionnels

Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2020



- Revenus de participations
- Récupération de charges d'emprunt
- Revenus d'intérêts



Soldes

Les communes bruxelloises dégagent ensemble à l'exercice propre des budgets initiaux 2020 un très léger déficit de 2,5 millions EUR, soit 0,1% de leurs recettes ordinaires (soit un quasi-équilibre). À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de près de 200 millions EUR, ce qui représente 7,5% de leurs recettes ordinaires. Tant en 2019 qu'en 2020, toutes les communes étaient à l'équilibre à l'exercice global.

Impact Crise Covid-19

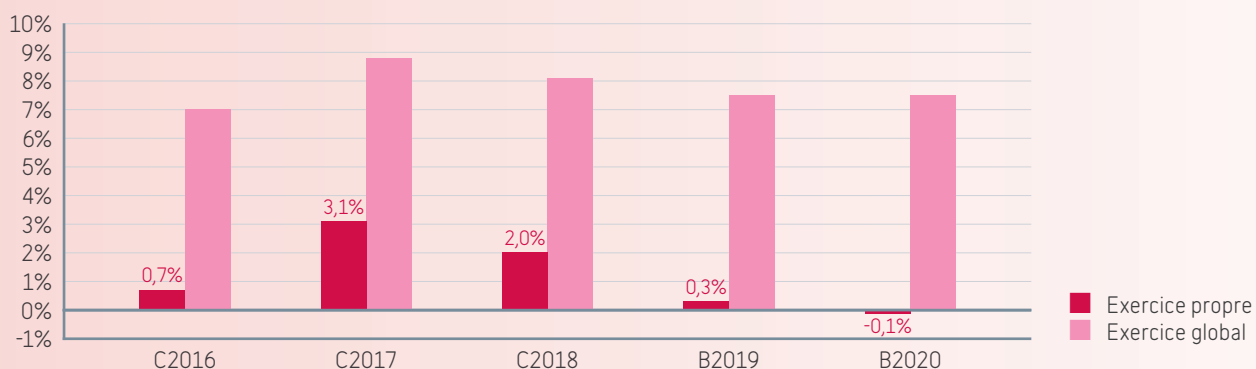
Ces soldes dégagés à partir des budgets initiaux 2020 seront bien évidemment fortement impactés par les modifications budgétaires que les communes vont devoir adopter dans les prochains mois pour intégrer l'ensemble des effets de la crise sanitaire décrits ci-dessus.

Selon notre projection macrobudgétaire, les communes bruxelloises pourraient subir une détérioration du solde de l'exercice propre en 2020 oscillant entre 45 millions EUR et 100 millions EUR selon les hypothèses retenues (cf. encadré Projections budgétaires).

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	-2,5	-2,0	-0,1%
Exercices antérieurs	218	178,7	8,0%
Prélèvements	-11	-9,3	-0,4%
EXERCICE GLOBAL	203,9	167,3	7,5%

Évolution des soldes (par exercice propre et global) (en % des recettes ordinaires (C = comptes, B = budgets))





Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes bruxelloises s'établissent à près de 800 millions EUR dans les budgets 2020 et affichent une forte progression de près de 25% par rapport à 2019. Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 97% des dépenses extraordinaires totales.

Bien que le niveau des investissements soit resté relativement soutenu au cours de ces dernières années (notamment afin de répondre à une demande d'équipements publics en lien avec l'essor démographique que connaît la Région), les projets d'investissement des communes bruxelloises affichent en 2020 le niveau le plus élevé depuis cette dernière décennie.

Les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont l'administration générale (bâtiments administratifs), l'enseignement (bâtiments scolaires), les aménagements urbains et dans une moindre mesure la voirie.

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (66%) et les subsides en capital (31%).

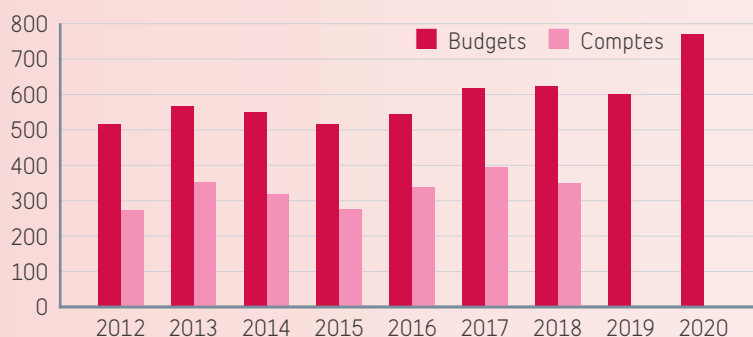
Impact Crise Covid-19

La période de confinement a certainement retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...). À moyen terme, les incertitudes liées à la crise sanitaire ainsi que la fragilisation de la situation financière pourraient conduire certaines communes à reporter certains projets d'investissement.

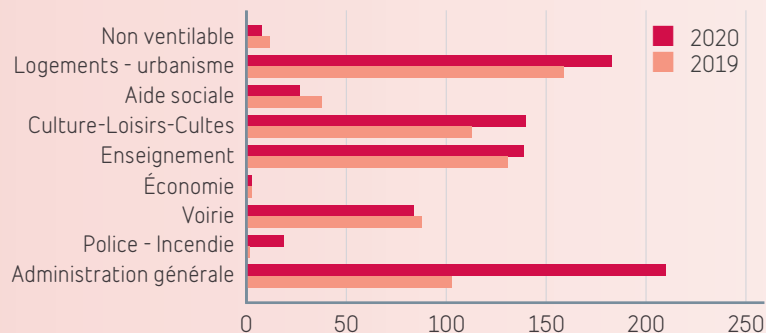
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Investissements	770,9	492,9	28,4%
Transferts (subsidés en capital)	26,2	35,5	-39,4%
Dette (remboursements anticipés, participations)	0,1	1,3	-94,8%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	797,2	529,7	23,5%

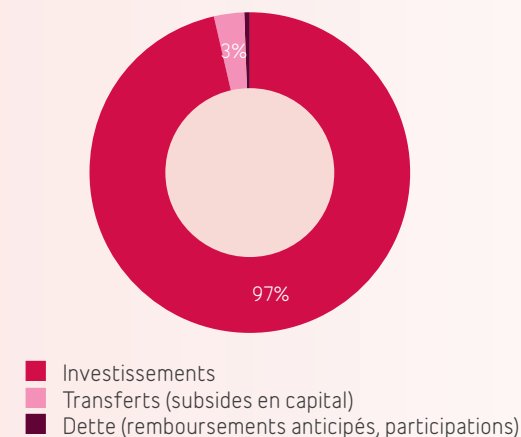
Évolution des dépenses d'investissements sur la base des budgets et des comptes (en millions EUR)



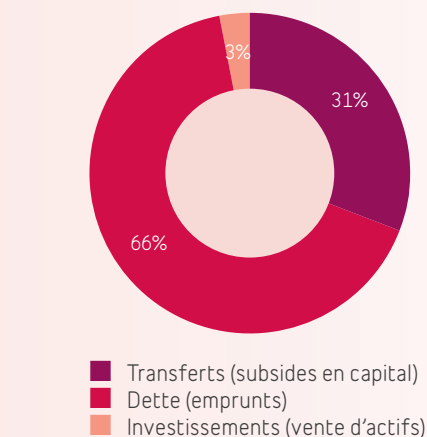
Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2019-2020



Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2020



Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Budgets 2020





Impact de la crise du Covid-19 sur les budgets des communes bruxelloises

Les budgets initiaux 2020, traités dans la présente publication, ont été profondément impactés directement ou indirectement par les effets de la crise sanitaire. Dans ce contexte, il nous semblait indispensable de procéder à un exercice d'estimation chiffré des impacts attendus tant en recettes qu'en dépenses (cf. corps du texte de la présente publication pour une description complémentaire de ces impacts attendus).

Considérations méthodologiques

Concrètement, nous sommes partis des tableaux de bord de projection pluriannuelle que doivent compléter les communes⁽¹⁾, et nous avons formulé des hypothèses d'évolution pour chaque rubrique comptable susceptible d'être impactée par la crise (recettes fiscales, dépenses de fonctionnement...). Ces hypothèses ont été nourries par des informations obtenues auprès de communes, de leurs associations et leurs autorités de tutelle.

Le point d'ancrage de nos perspectives provient des budgets initiaux 2020, adoptés par les gestionnaires communaux fin de l'année dernière. Le cadre macroéconomique repose sur un scénario⁽²⁾ intégrant l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les paramètres tels que la croissance économique et l'inflation.

Ces perspectives ont été réalisées en opérant un focus exclusif sur les effets de la crise sanitaire à décision inchangée pour toutes les autres politiques (pension notamment...). Par contre, elles tiennent compte des nouvelles décisions prises par la Région pour soutenir les communes ou les CPAS ainsi que des mesures prises par ces dernières pour soutenir l'économie locale.

Cet exercice prospectif a été réalisé à l'échelle de l'ensemble des communes de la région bruxelloise, soit pour une «commune bruxelloise moyenne». Cette dernière peut masquer de profondes disparités tant au niveau des caractéristiques socioéconomiques (et donc de la sensibilité aux effets de la crise) qu'au niveau des mesures proactives adoptées par les gestionnaires communaux.

Enfin, nous avons procédé à la fixation d'hypothèses d'évolution des différentes catégories de dépenses et de recettes sur la base d'un scénario «optimiste» (c'est-à-dire minimaliste) et d'un scénario «pessimiste» (c'est-à-dire maximaliste). Selon le scénario, les hypothèses diffèrent à la fois sur l'intensité de l'impact et sur la période impactée. De ces deux scénarii extrêmes, nous pouvons déduire un scénario «médian».

Principaux résultats

Il convient de distinguer les effets à court terme de la crise (mesures d'urgence et conséquences du confinement) qui influencent directement le budget 2020, des effets collatéraux sur l'activité économique qui se prolongeront principalement en 2021 et 2022 et qui se traduiront essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et par l'accroissement des charges d'aide sociale.

Impact sur les recettes

Les principales recettes communales impactées en 2020 concernent les recettes de prestations (droits d'entrée, participations frais, loyers perçus...) et surtout certaines taxes locales en raison du report ou de l'annulation de taxes pour soutenir l'économie locale. Nous avons également tenu

(1) Reporting imposé par la directive UE 2011/85 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

(2) Voir scénario macroéconomique du service Research de Belfius arrêté en juin 2020.



compte d'une légère perte de subsides pour le personnel contractuel à la suite du recours partiel au chômage économique.

Selon le scénario retenu, les recettes pourraient connaître en 2020 une contraction située entre environ 40 à 80 millions EUR (soit entre 1,5% et 3,2% des recettes totales).

Dans le scénario le plus pessimiste, nous avons tablé sur des périodes d'exonération fiscales qui s'étendent jusqu'au terme de l'exercice ainsi qu'avec une réduction partielle des dividendes perçus (ce qui semble peu probable).

Au-delà de 2020, les effets de la crise se prolongeront essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier). Compte tenu des délais d'enrôlement et de rétrocession aux communes, les pertes encourues pourraient se situer entre 9 et 16 millions EUR en 2021 (en fonction du niveau de décroissance du PIB constaté en 2020) et entre 6 et 11,5 millions EUR en 2022.

Impact sur les dépenses

L'impact sur les dépenses d'exploitation est globalement plus mitigé avec, d'une part, des surcoûts mais compensés partiellement par des réductions de certaines dépenses.

Les facteurs de surcoûts résultent de l'achat de matériel de protection sanitaire et des frais de nettoyage des espaces publics, des frais d'informatique et de télécommunication pour permettre le télétravail du personnel, un renforcement de la dotation au CPAS et les mesures de soutien prises en faveur de l'économie locale (ex.: système de bons d'achat destinés aux administrés, pour soutenir le commerce et l'Horeca locaux).

Selon les scénarii, ces surcoûts sont partiellement ou totalement compensés par une série d'économies «forcées»

résultant de la période de confinement (recours très partiel au chômage économique pour le personnel contractuel, réduction de frais de fonctionnement pour les bâtiments et les véhicules, réduction de subsides pour des événements et manifestations annulées...).

Au total, les dépenses subissent une progression oscillant entre 5 millions (+0,3%) et 25 millions (+0,8%) selon le scénario retenu.

Au-delà de 2020, les effets de la crise se prolongeront essentiellement par l'accroissement des charges d'aide sociale au travers de la dotation au CPAS.

Impact de la crise sanitaire sur les recettes ordinaires - Budgets initiaux 2020

	Scénario «min.»		Scénario «max.»	
	En mio EUR	En %	En mio EUR	En %
Recettes de prestations (droits d'entrée, participations frais, location...)	-8,0	-3,9%	-11,1	-5,4%
Taxes communales (entreprises, commerces, spectacles, domaine public, tourisme...)	-26,6	-9,7%	-53,4	-19,4%
Subsides perçus	-3,6	-0,4%	-3,6	-0,4%
Dividendes intercommunales	-	-	-10,2	-15,9%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	-38,3	-1,5%	-78,2	-3,2%

Impact de la crise sanitaire sur les dépenses ordinaires - Budgets initiaux 2020

	Scénario «min.»		Scénario «max.»	
	En mio EUR	En %	En mio EUR	En %
Dépenses de personnel	-5,3	-0,5%	-2,7	-0,3%
Fonctionnement (-) (bâtiments, véhicules...)	-8,6	-9,6%	-5,4	-6,0%
Fonctionnement (+) (équipement sanitaire/informatique)	16,0	100,0%	16,0	100%
Subsides (événements, manifestations...)	-5,7	-1,0%	0,0	0,0%
Financement communal au CPAS	6,0	3,4%	12,0	3,4%
Soutien économie locale (Fonds Covid communal)	2,7	100%	5,5	100%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	5,0	0,3%	25,3	0,8%



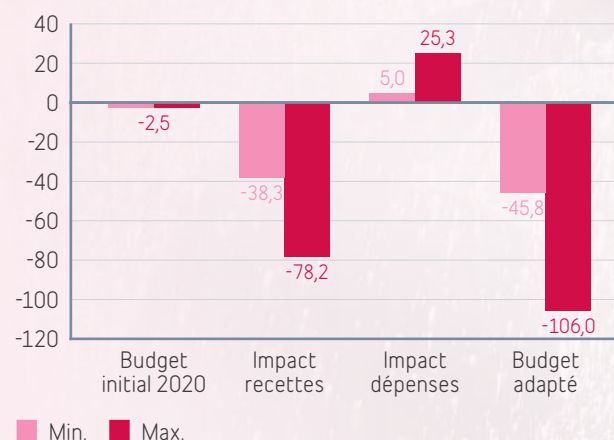
Impact sur les soldes

En cumulant les impacts sur les recettes et les dépenses communales, il nous est alors possible d'évaluer l'impact sur les soldes budgétaires. Partant déjà d'un très léger déficit à l'exercice propre de 2,5 millions EUR à l'exercice propre au budget initial 2020⁽¹⁾, les ajustements budgétaires liés à la crise sanitaire entraîneraient une détérioration du solde d'environ 45 à 100 millions EUR (soit entre 1,9% et 4,0% des budgets totaux) selon le scénario retenu. Dans le scénario le plus défavorable, le solde dégagé par l'ensemble des communes bruxelloises deviendrait déficitaire de près de 106 millions EUR (toutes choses restant égales par ailleurs). À noter que les communes bruxelloises disposent d'un boni reporté aux exercices antérieurs d'un peu plus de 200 millions EUR, de sorte que l'équilibre à l'exercice global serait préservé.

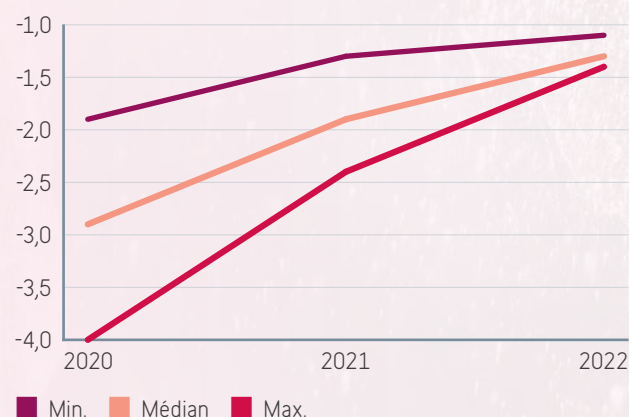
Au cours des exercices suivants, le solde de l'ensemble des communes bruxelloises enregistrerait une détérioration fluctuant entre 1,3% et 2,4% du budget total en 2021 et convergeant vers 1,3% du budget total en 2022. Pour rappel, ces dégradations sont principalement imputables à la détérioration du contexte économique entraînant un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et un accroissement des charges d'aide sociale.

Comme déjà évoqué, ces estimations agrégées pour l'ensemble des communes bruxelloises masquent des disparités importantes selon les caractéristiques des 19 communes. La structure fiscale (et notamment les poids relatifs de l'IPP et des taxes locales impactées par la crise sanitaire) varie considérablement d'une commune à l'autre, ce qui peut donc engendrer des trajectoires budgétaires individuelles sur la période 2020-2022 très différentes.

Impact de la crise sanitaire sur le solde des budgets initiaux 2020 (en millions EUR)



Impact de la crise sanitaire exprimé en % des dépenses ordinaires - 2020-2022



(1) Cf. commentaires en page 18 de cette publication.



Les CPAS bruxellois

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent à 1.281 millions EUR, soit 1.052 EUR par habitant. Elles augmentent de 3,9% par rapport à 2018, principalement sous l'impulsion des dépenses de personnel (+6,1%). Les dépenses de redistribution ne progressent par contre que modérément (+2,8%).

Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 41% pour le personnel. Les charges financières (en baisse de 6,1%) ne représentent que 1% des dépenses totales mais, à la différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).

Le niveau et la structure des dépenses d'exploitation varient sensiblement selon le contexte socioéconomique de la population et du territoire d'activité du CPAS.

Impact Crise Covid-19

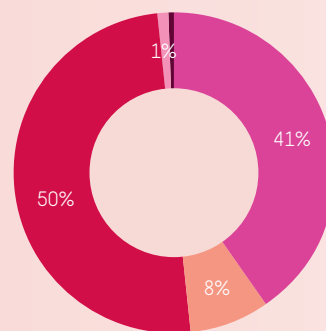
La période de confinement et d'arrêt presque complet de nombreux secteurs d'activité et la brusque perte de pouvoir d'achat qui en a résulté pour de nombreux ménages ont déjà engendré une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire au cours de ces derniers mois. À terme, les CPAS risquent d'être confrontés à une augmentation plus structurelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (déjà en forte croissance ces dernières années).

Les CPAS qui gèrent des maisons de repos ont également été confrontés à des surcoûts liés à l'achat de matériel supplémentaire, de désinfection, et à l'engagement de personnel complémentaire ou de remplacement.

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique - Budgets 2020 (en millions EUR et en EUR/hab.)

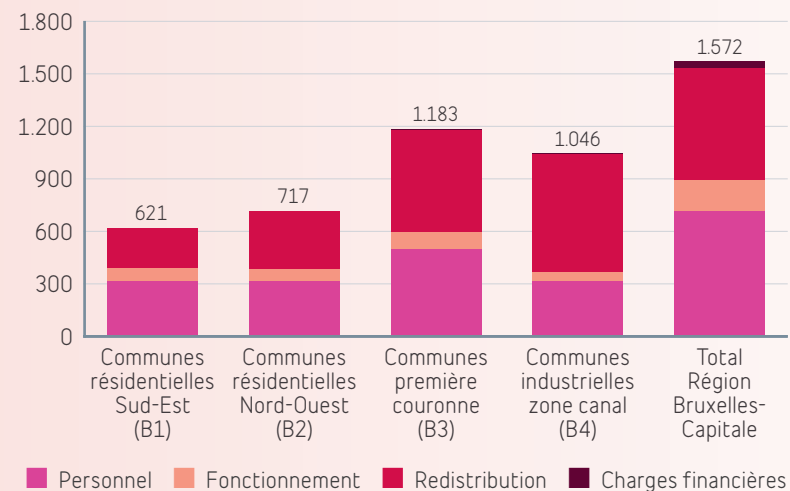
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Personnel	523,5	429,7	6,1%
Fonctionnement	101,5	83,3	1,8%
Redistribution	643,9	528,5	2,8%
Charges financières	11,1	9,1	-6,1%
Prélèvements	1,4	1,2	-25,1%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	1.281,5	1.051,9	3,9%

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique - Budgets 2020



■ Personnel
■ Fonctionnement
■ Redistribution
■ Charges financières
■ Prélèvements

Structure des dépenses d'exploitation selon les catégories socioéconomiques des CPAS - Budgets 2020 (en EUR/hab.)





Dépenses de personnel

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS bruxellois s'élève fin 2019 à 9.735 équivalents temps plein (ETP), en croissance de 54 ETP, soit +0,5% par rapport à l'année précédente. À la suite d'un nouveau recul du nombre de statutaires, leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 15%.

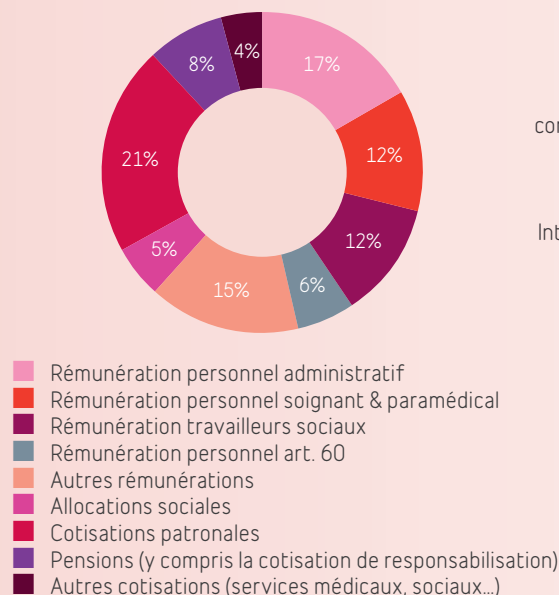
Dépenses de redistribution

Les dépenses de redistribution (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 644 millions EUR, en progression de 2,8% par rapport à 2019, soit un ralentissement par rapport à l'année précédente (+4,5%). L'attribution du revenu d'intégration sociale absorbe à elle seule 68% de l'ensemble de ces dépenses. Les progressions les plus importantes constatées en 2020 concernent les aides sociales par la mise au travail (+5,5%) et les diverses interventions dans les frais (+6,5%, pour les frais d'hospitalisation et d'hébergement des personnes âgées en particulier).

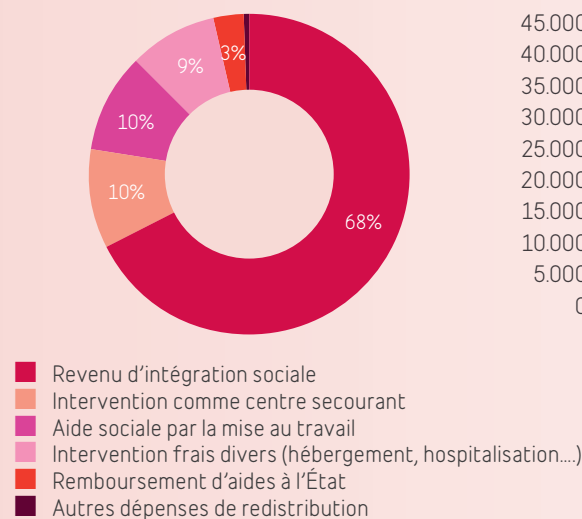
Selon les statistiques du SPP Intégration sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait 41.047 unités⁽¹⁾ en Région bruxelloise, soit 33,7 bénéficiaires pour 1000 habitants.

(1) SPP Intégration sociale, moyenne annuelle 2019.

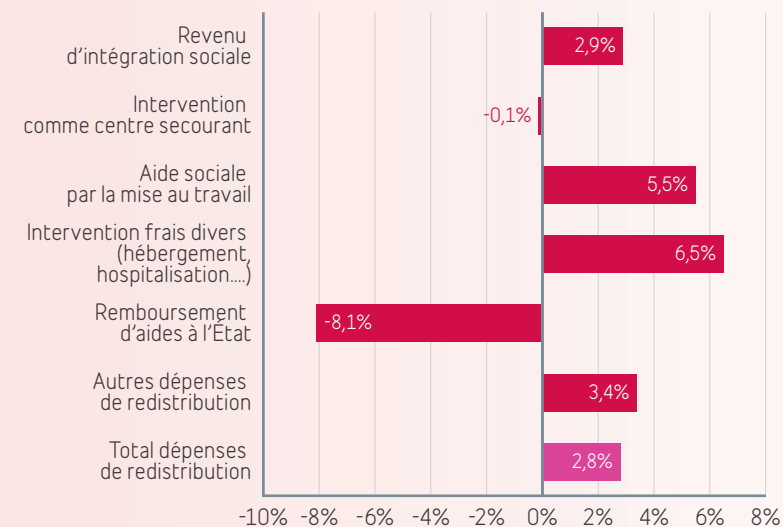
Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2020



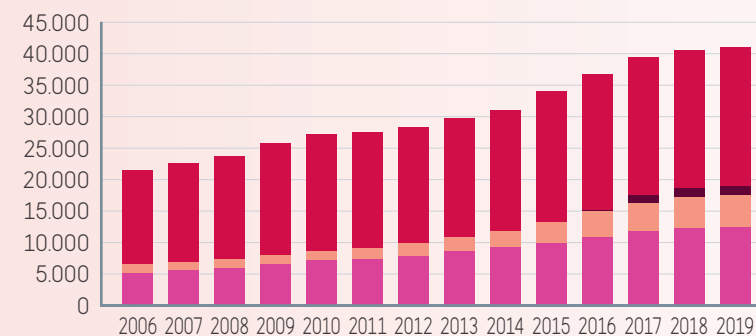
Répartition des dépenses de redistribution par type d'intervention – Budgets 2020



Évolution des principales composantes des dépenses de redistribution – Budgets 2019 et 2020



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)



Source: SPP Intégration sociale.



Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation des CPAS proviennent principalement (85%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, de produits de locations de biens immobiliers...).

Impact Crise Covid-19

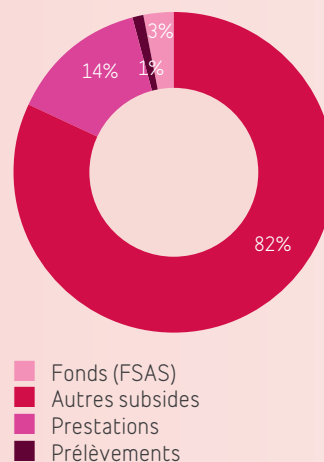
Afin de faire face à l'afflux de demandes d'aide sociale, un budget de 15 millions EUR a été dégagé par le Gouvernement fédéral (SPP Intégration sociale). Il est réparti entre les CPAS afin que ceux-ci puissent répercuter ces aides de première nécessité sur la population la plus précarisée.

Par ailleurs, via la création d'un fonds spécial «COVID-19» de 29 millions EUR, les autorités régionales bruxelloises (Région et Commissions communautaires) ont décidé d'apporter un soutien à toutes les entreprises du non-marchand, et en particulier aux services et opérateurs des secteurs de l'Action sociale et de la Santé qui sont en première ligne dans cette crise.

Structures des recettes

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds (FSAS)	34,0	27,9	7,0%
Autres subsides	1.076,7	883,8	2,9%
Prestations	187,2	153,7	7,4%
Produits financiers	0,3	0,2	46,2%
Prélèvements	9,8	8,0	35,8%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1.308,0	1.073,6	3,8%

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique - Budgets 2020





Recettes de transfert

Plus de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 32% et 7% des recettes de transfert.

En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La dotation communale s'élève en moyenne à 300 EUR par habitant selon les budgets 2020, en croissance de 3,9% par rapport à 2019.

Comme déjà évoqué, elle présente toutefois d'importantes disparités selon les communes et leur CPAS (cf. supra chapitre sur les communes).

Investissements

L'ensemble des dépenses de la section «investissements»⁽¹⁾ des CPAS bruxellois s'élèvent à 188 millions EUR selon les budgets 2020 et sont en recul de 5,9% par rapport à 2019.

Les dépenses d'investissement stricto sensu s'établissent à près de 156 millions, soit 128 EUR par habitant. Les projets d'investissement des CPAS bruxellois sont en recul pour la seconde année consécutive mais se maintiennent en 2020 à un niveau moyen par rapport à celui de ces six dernières années.

En 2020, 56% des projets d'investissement concerne des bâtiments administratifs ou du patrimoine privé. Les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...) représentent quant à eux près de 30% des projets d'investissement des CPAS.

(1) Dépenses dites «extraordinaires» dans la comptabilité communale.

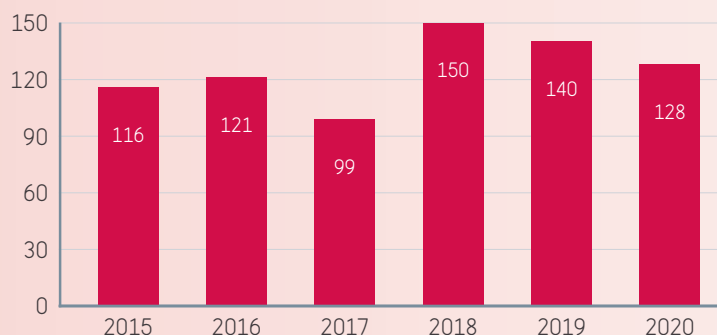
Évolution des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2020 (en EUR/hab.)

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Fonds spécial de l'aide sociale	26,5	7,4%
Dotation communale	299,9	3,9%
Intervention de l'État central dans l'aide sociale	450,1	2,9%
Interventions de l'INAMI	62,3	3,9%
Récupération des interventions pour frais divers	12,0	0,6%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	22,5	0,6%
Autres recettes de transfert	38,4	-3,4%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	911,7	3,1%

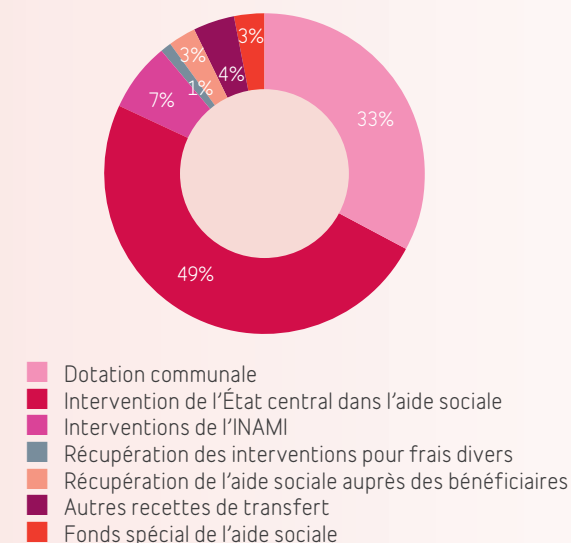
Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2020

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Investissements	155,9	128,0	-7,6%
Transferts (subsidés en capital)	1,7	1,4	3,2%
Dette (remboursement du capital)	30,1	24,7	3,7%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	187,7	154,1	-5,9%

Évolution des dépenses d'investissement (stricto sensu) des CPAS bruxellois – Budgets 2015-2020 (en EUR/hab.)



Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2020



Répartition des investissements par affectation – Budgets 2020

